

* NOUVELLES / ÉVÉNEMENTS *

- * **Judi le 19 avril 2007 : Dîner Conférence** de l'AQDR L'Islet-Nord.
Lieu : Restaurant St-Jean, au 27, de Gaspé Ouest, St-Jean-Port-Joli.
Sujet : « *L'origine et les types de perte d'acuité auditive* »
Conf. : Marie-Ève Bernier de « Le Groupe Forget » (Partenaire de l'AQDR /Obtention de Rabais)
- * **Colloque « Être proche aidant...une réalité qui évolue »** Date : jeudi 17 mai 2007.
Lieu : Domaine Franco, 555, route Campagna, St-Henri-de-Lévis,. Tél. : 418 832-0827
- * **Projet de construction** de deux centres d'hébergement – Question de certains membres :
Pourquoi à St-Eugène et Ste-Perpétue ? -- Réponse de madame Gaudreau, conseillère en communication du CSSS : « *Il n'y a pas vraiment eu de choix puisque ces futures bâtisses seront là pour remplacer les centres existants. Les résidents (...) seront déménagés dans les nouvelles bâtisses.* »
Carte de membre GRATUITE pour nos invités au dîner d'avril -Année 2007-2008-.

Conseil d'administration 2006-2007 : Adresse : 376, des Pionniers E. L'Islet GOR 2B0
Présidente : Colette St-Onge 247-5246 **Vice Prés. :** Alberta Gagnon 598-6959
Secrétaire-trésorière : Marcelle J.-Deschênes 247-5981
Administratrices : Annette Bélanger 598-7207 Estelle Pelletier 598-7038
Pauline Bélanger 598-3878

Responsable du Bulletin : Colette St-Onge 247-5246
Collaboratrices : Alberta Gagnon 598-6959 Jacqueline C.-Kirouac 247-5397
Site Internet : www.aqdr.org/sections.php **Courriel:** aqdr.lislet@videotron.ca

NOUS AIMERIONS RECEVOIR VOS COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Collaboration spéciale : Député Paul Crête, 66, du Palais-de-Justice, Montmagny (QC) G5V 1P5
Commanditaire : Restaurant St-Jean, 27, de Gaspé Ouest, St-Jean-Port-Joli Tél. : 418 598-6266

* ACTUALITÉ/ DROITS *

COMMENTAIRES ET RÉACTIONS DE L'AQDR

Projet de **Loi C-36** portant sur la Sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti

1. Pendant des années, notre organisme a revendiqué auprès des instances politiques une **simplification de l'accès** aux programmes concernés. D'accord pour faciliter les demandes et rendre la prestation du « Supplément de revenu garanti » plus facile.

2. Nous avons dénoncé le fait qu'une majorité de personnes ignoraient l'existence de ce programme d'aide. D'accord pour votre volonté de **faire connaître** ces programmes et de les rendre plus accessibles.

3. Nous considérons excellente la mesure suivante : Envisager l'**abolition** de l'exigence des **demandes de renouvellement** et d'allocation pour le Supplément de revenu garanti.

4. Nous accueillons favorablement votre projet de travailler en concertation et **d'harmoniser** les mesures d'aide aux personnes âgées, avec le gouvernement provincial.

Nous recommandons que les modalités d'**application** de cette Loi aillent dans le même sens que ses **intentions**. (Résumé tiré du document en titre transmis en février 2007)

L'Arbre et ses Racines

* L'ISLET et ses environs * Bulletin mensuel 15 * Avril 2007

AQDR L'Islet-Nord Association québécoise de défense des droits
des personnes retraitées et préretraitées

* ÉDITORIAL *

Se libérer de nos chaînes

Créer du changement est une première étape pour rompre ses chaînes. On aime l'habituel, le conventionnel, le connu, et changer, faire autrement génère de l'angoisse. Que va-t-il se passer ? Quel danger nous guette à agir de cette façon ? Et nous hésitons entre le goût du nouveau, du surprenant et la sécurité du connu, du stable. Nous oscillons entre la confiance et la crainte, le goût d'être un peu téméraire et la sagesse.

L'âge n'a pas vraiment à voir avec l'attitude. Peut-être l'audacieux réfléchit-il davantage avec le temps et le craintif devient-il plus confiant? Mais devant la réduction des forces physiques, que l'âge amène inéluctablement, le tempérament foncier ressurgit.

Rompre avec le passé serait la deuxième étape pour se libérer de ses chaînes. De quel passé s'agit-il? On peut penser aux phénomènes de répétition qui traversent les générations* jusqu'à la nôtre (par exemple, répéter les frustrations de l'arrière-grand-tante dont on porte le nom); ou aux façons de faire de nos parents, nos grands-parents ou bien à la longue tradition politique de deux Partis qui s'opposent.

Changer nos façons de faire ne signifie pas manquer de respect envers les traditions ou nos ancêtres. Cela signifie simplement décider de se positionner dans la vie en être libre. N'est-ce pas notre destin d'essayer d'inventer le présent et l'avenir, et non de le subir?

Colette St-Onge

* La psychogénéalogie met en évidence les liens entre les comportements de nos ancêtres et les nôtres. À lire : *Aïe, mes aïeux!* Anne Ancelin-Schützengerger, éd. DDB

* LE JARDIN DE LA MÉMOIRE *

Une visite Royale

C'est avec beaucoup d'émotion que le conseil d'administration et tous les membres et amis présents à la fête accueillent Madame Lise Thibault, lieutenant gouverneur du Québec, lors de notre 15^e anniversaire. Elle témoigne de sa reconnaissance, au nom de tous les citoyens du Québec, pour l'œuvre accomplie, par tous les membres de l'AQDR depuis 1987, à la défense des droits et au mieux-être des aînés.

Je me questionne à savoir si je pourrai encore longtemps accomplir ce bénévolat qui me tient tant à cœur. Aurais-je la force de poursuivre cette action si valorisante pour moi? J'aime les aînés. Depuis l'âge de 13 ans que j'affectionne les personnes âgées et voilà que je suis de celles-ci et mon affection ne fait que grandir. C'est un mystère pour moi car je ne peux me l'expliquer. Je m'en réfère à notre Roi suprême, Dieu, afin qu'Il nous bénisse tous.

Alberta Gagnon

* VOS DROITS *

AIDE AU LOGEMENT

1. Allocation logement

C'est quoi ? Une allocation d'aide au paiement du loyer pouvant atteindre 80\$ par mois.

Pour qui ? 1. a) Personne seule âgée de 55 ans ou plus. b) Couple dont l'une des personnes est âgée de 55 ans ou plus. c) Autres... 2. Être propriétaire, chambreur, locataire ou une personne partageant un domicile.

2. Logement adapté pour personne aînée autonome

C'est quoi ? Une aide financière pour apporter des adaptations mineures à la maison ou au logement.

Pour qui ? Toute personne âgée de 65 ans ou plus, à faible revenu, limitée dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes.

3. Adaptation de domicile

C'est quoi ? Une aide financière entre 4 000\$ et 16 000\$ pour payer le coût des travaux nécessaires pour rendre le logement accessible et adapté aux besoins des occupants.

Pour qui ? Toute personne handicapée, limitée dans l'accomplissement de ses activités.

Information : Société d'habitation du Québec Tél. : **1 800 463-4315.**

* CHRONIQUE *

Pourquoi encourager et soutenir l'AQDR ?

- Parce que **nous intervenons** auprès de commissions parlementaires, de comités et de diverses instances décisionnelles pour **défendre les droits** des aînés dans des champs variés : abus et violence, hébergement et milieu de vie, transport, santé et services sociaux, finances et fiscalité, consommation et économie.
- Parce que **nous faisons partie** des 4 000 organismes qui adhèrent au mouvement d'action communautaire autonome, définis par les critères suivants.

Critères :

- 1) Organisme à but non lucratif
- 2) Enraciné dans la communauté
- 3) Entretien d'une vie associative et démocratique
- 4) Libre de déterminer sa mission, ses approches, ses orientations
- 5) Constitué à l'initiative des gens de la communauté
- 6) Poursuivant une mission sociale propre
- 7) Ayant une approche large, axée sur la globalité des problèmes
- 8) Dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

- Parce que **notre action est collective** et fondée sur des valeurs de solidarité, de démocratie, d'équité et d'autonomie, action qui vise le développement des potentiels individuels et collectifs, et l'amélioration du tissu social et des conditions de vie.
- Parce que **nous contribuons** à l'enrichissement de notre Société.

Tiré de l'« Exposé des priorités budgétaires du mouvement de l'action communautaire autonome » Exercice 2007-2008 Février 2007. Transmis au Ministre des Finances du Québec.

* ANNIVERSAIRES *

* ANNIVERSAIRES DE NAISSANCE *

AVRIL

* Thérèse Thivierge-Bernier

* Alberta Gagnon

* Florence Robichaud

* Marcel Bourgault

* Liette Laurendeau

* Lucienne Thibault

* Pauline Bélanger

* Thérèse B. Picard

* Denise Thomas

* Luc Deschênes (l'abbé)

* RECETTE D'ALBERTA *

Mousse à l'érable

Ingrédients :

1½ tasse (375 ml)	sirop d'érable	2 c. à tab. (30g) gélatine granulée
½ tasse (125 ml)	d'eau froide	2 blancs d'oeufs
1 tasse (250 ml)	d'eau bouillante	Noix de Grenoble émondées (au goût)

Préparation :

1. **Tremper** la gélatine dans l'eau froide 5 minutes puis **dissoudre** dans l'eau bouillante.
2. **Verser** dans un bol, ajouter le sirop d'érable, mélanger et laisser refroidir.
3. **Fouetter** le mélange jusqu'à ce qu'il forme une mousse.
4. **Incorporer** délicatement les blancs d'œufs montés en neige (ferme).
5. **Ajouter** les noix hachées et verser dans un moule rincé à l'eau froide.
6. **Laisser prendre** au froid.

Joyeux temps des Sucres !

* PÉRONISMES / MOT POUR RIRE *

* **Jean Perron disait :**

« On peut les compter sur le dos de la main. » « Je n'suis pas né dans un petit pain. »
« C'est de l'argent brûlé par les fenêtres. » « Il n'a pas inventé le bouchon à quatre trous. »

Comme commentateur à la radio, il a déjà dit : « J'imagine Pat(Burns) que tu dois sentir que tu as une épée de Guillaume Tell suspendue au-dessus de la tête? »

* **MOT POUR RIRE** *

Pierre, cinq ans entend une conversation où l'on évoque l'époque où son père allait à l'école. « Je ne savais pas qu'il existait aussi des écoles pour les papas! » dit-il, étonné.

Sage Hibou Perdu en plein désert, un homme arrête sa voiture dans une station-service abandonnée. Il n'y voit âme qui vive, sauf un hibou sur un cactus.

« Hibou, quelle est la façon la plus rapide de me rendre en ville? – Es-tu à pied ou en voiture? – En voiture. – Eh bien, répond le sage volatile, c'est la façon la plus rapide. »

« Dans l'âge mûr, on peut encore recevoir dans ses bras une femme qui tombe, mais on ne peut plus la faire tomber soi-même » (Alfred Capus)